Club XY

Rue des Exemples x

CH-XXXX Lieu Exemple

T +41 XX XXX XX XX

info@clubxy.ch

www.clubxy.ch

« Club XY »

Concept de protection pour les entraînements dès le 01.03.2021

**Version :** 01.03.2021

**Auteur :** Prénom et nom de la personne responsable du plan coronavirus

Concept de protection pour les entraînements

Le 24 février 2021, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles mesures pour lutter contre la pandémie.

Les cantons peuvent renforcer les mesures du Conseil fédéral sur leur territoire, sous leur propre autorité. Dans ce cas, les réglementations cantonales s'appliquent.

Les principes suivants doivent être strictement respectés lors des entraînements :

## **Règles générales pour toutes les catégories d’âge et toutes les ligues** (Les exceptions à ces règles sont définies ci-dessous)

* **Les entraînements à l’intérieur sont interdits.**
* Les entraînements sans contact, en respectant les distances ou en portant un masque, sont autorisés à l'extérieur dans des groupes de 15 personnes maximum (y compris l'entraîneur).
* Les compétitions sont interdites.
* **Pas de symptômes à l‘entraînement**
  + Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements.
  + Elles restent à la maison, respectivement se mettent en isolation et discutent la suite de la procédure avec leur médecin de famille.
* Les règles d’hygiène et de distance sont à respecter à tout moment, aussi dans le vestiaire et à côté du terrain.
  + Garder une distance de 1.5 mètres avec les autres personnes à tout moment.
  + Obligation de porter un masque.
  + Se lever les mains soigneusement.
  + Ne pas se serrer la main, interdiction du « fistbump » (salutation poing contre poing).
  + Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le pli du coude.
  + Si possible télécharger et activer l’application SwissCovid.
* Un concept de protection doit être établi, si plus de 5 personnes sont présentes (y compris l'entraîneur).
* Un « responsable corona » doit être nommé pour les entraînements.
* Les dispositions cantonales plus strictes priment sur les réglementations nationales.

## **Pour les joueurs/joueuses, année de naissance 2001 ou plus tard**

* Pour les entraînements des enfants et des jeunes nés en 2001 ou après, il n'y a aucune restriction sur le terrain de jeu : L’entraînement est autorisé avec contact, il n’y a pas de règles de distance, le port du masque n’est pas obligatoire.
* Les matchs sont autorisés sans public. La capacité de l'infrastructure doit être prise en compte, les distances doivent toujours être maintenues en dehors du terrain.
* L’accès aux salles d’entraînement n’est autorisé qu’aux entraîneurs et joueurs.
* Dans un match de compétition, l'arbitre peut siffler le jeu sans masque, même s'il est né avant l'année 2001.

## **Règles pour les équipes de LNA masculine et féminine**

* Pour les équipes de LNA, les entraînements en groupes réguliers sont autorisés.
* Les compétitions sont autorisées avec un concept de protection spécifique, avec la présence de médias, retransmission télévisée, mais sans spectateurs.
* Un « responsable corona » doit être nommé pour chaque évènement.
* Une séparation stricte entre joueurs et spectateurs doit être respectée à tout moment.
* Lors d’un match de championnat, les règles suivantes s’appliquent :
  + Chaque équipe nomme un « responsable pour les tests rapides ». Ses responsabilités sont définies dans le processus.
    - Dans notre club, il s'agit de Prénom Nom. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 XXX XX XX XX ou prenom.nom@clubxy.ch).
  + Chaque joueur et joueuse doit faire un test rapide COVID-19 chaque semaine.
  + Les joueurs/joueuses ainsi que les membres du staff sans test négatif ne sont autorisés au jeu. Les exceptions sont définies dans le processus.
  + Les équipes qui ne disposent pas du formulaire « Test rapide COVID- » correctement rempli ne sont autorisées au jeu.
  + La réunion d’avant-match a lieu à une distance de 1,5 m et avec un masque de protection.
  + Seuls les joueurs, les arbitres et les aides officiels de l'organisateur sont autorisés à entrer sur le terrain. Cela s'applique également pendant la pause. Les jeux de pause ne sont pas autorisés.
  + L'entrée des équipes se fait de manière séparée, soit dans l'espace, soit dans le temps.
  + Les enfants accompagnant les joueurs lors de l'entrée sur le terrain ne sont pas autorisés.
  + Il n'y a pas de changement de côté pendant la pause.
  + Au lieu de se serrer la main après le match, les équipes s'alignent l’une en face de l’autre et se saluent par un « lever de canne ».
  + La remise de prix aux meilleurs joueurs n’est autorisée que si les règles de distance sont respectées et en portant un masque.

## **Désigner une personne responsable au sein du club**

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés.

Dans notre club, il s'agit de Prénom Nom. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 XXX XX XX XX ou prenom.nom@clubxy.ch).

## **Autres dispositions spécifiques de l‘organisateur**

* …
* …
* …

Ittigen, 01.03.2021 Comité Club XY

## **Clause de non-responsabilité**

* En cas de doute, les réglementations du canton ou de la commune concernés ou les concepts de protection des propriétaires d'infrastructure privés priment s'ils renforcent les principes précédents. Par exemple, les dispositions de l'article 2.3 du Règlement des matches (RDM) peuvent être abrogées.